

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 décembre 2010

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 16 décembre 2010 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2010eko abendoaren 16an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. **BORDA – CARDON - DARQUY - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASSAU-GARAT - LURO - – SAINT-PIERRE - URRUTY .**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **MACHICOTE-POEYDESSUS – TEILLERIE jaun andereak.**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA Jauna**

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le maire sollicite le conseil municipal quant au rajout de 2 questions à l'ordre du jour, à savoir révision des tarifs de location de la salle « Sanoki » et désignation d'un délégué à l'Office de tourisme suite à démission d'Armand MACHICOTE.

Le Conseil Municipal après avoir accepté la modification de l'ordre du jour a pris les décisions suivantes :

Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

1 – VC Panekau, déclassement partiel : conclusion enquête publique

Le Maire indique que dans le cadre des travaux de redressement et d'amélioration de la route de Panekau, dans sa partie comprise entre l'intersection avec la Z.A. Errobi et Amestoya, la Commune doit d'une part acquérir du terrain et d'autre part céder des surfaces. Pour ce faire le projet a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée pendant 15 jours du 29 novembre au 13 décembre 2010.

Aucune observation contre le projet n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a délivré un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve les conclusions du commissaire-enquêteur et décide du déclassement nécessaire.

2 – CR de Domingoeborda, rétablissement emprise : conclusion enquête publique

Le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal la Commune avait adopté le principe du déplacement de l'assiette du chemin rural de « Domingoeborda ». Ce projet a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée pendant 15 jours du 29 novembre au 13 décembre 2010.

Seuls M. Mme DUFOURCQ, propriétaires riverains directement concernés par ce dossier, sont venus rencontrer le commissaire-enquêteur afin d'insister sur la nécessité absolue pour M. CAMPET de respecter scrupuleusement le bornage quant à la réalisation de la nouvelle assiette. Le commissaire-enquêteur a délivré un avis favorable

Le Conseil Municipal suit les conclusions du commissaire-enquêteur et décide du rétablissement de l'emprise conformément au plan établi par le Cabinet DUFOURCQ, géomètre à Cambo.

3 – Acquisition propriété « Etxe Ttipia »

La maison « Etxe Ttipia » est mitoyenne de l'ancienne Mairie et appartient à Hélène ETCHEPARE laquelle a fait connaître son souhait de vendre ce bien.

La Commune a sollicité le service du Domaine pour une estimation financière du bien. La propriété est évaluée à 150 000 €.

La situation de cette propriété permet d'envisager à terme un aménagement du bâtiment communal et une valorisation de ce patrimoine bâti.

Chacun s'accorde sur la nécessité de cette acquisition et le Conseil Municipal désigne Maître de REZOLA, Notaire à Cambo, pour rédiger l'acte notarié à venir.

4 – Syndicat d'assainissement autonome « UR GARBITZE »

Le Maire donne lecture d'une correspondance du syndicat d'assainissement autonome « UR GARBITZE » relatif au projet de rapprochement des syndicats S3A et « Ur Garbitze » en une nouvelle entité à laquelle seraient transférées les compétences des 2 syndicats à dissoudre.

Le maire propose à Jean-Paul IRIQUIN, délégué de la Commune auprès d'Ur Garbitze de présenter le dossier.

Ce dernier indique que ce projet de rapprochement est doublé de la volonté de travailler avec le syndicat d'assainissement collectif URA et s'inscrit dans une logique de gestion globalisée de la problématique « assainissement » et de mutualisation des moyens humains et matériels sur un territoire commun.

Il insiste sur la nécessité de transférer les compétences des syndicats à dissoudre dans leur ensemble et précise qu'il est nécessaire que les statuts soient complétés par un alinéa relatif à la gestion des plaintes directement par le Syndicat.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la dissolution d'Ur Garbitze et de la création d'un nouveau syndicat et suit les préconisations énoncées par M. IRIQUIN quant à la rédaction des statuts.

Par ailleurs le Conseil indique qu'il est opportun que Mrs ETCHEVERRY et IRIQUIN, actuels délégués de la Commune, poursuivent en cette qualité dans le nouveau syndicat à venir. M. CARDON est désigné en qualité de délégué suppléant.

5 – Communauté de Communes « ERROBI » : modification des statuts

Le Maire donne lecture d'une délibération de la Communauté de Communes « ERROBI » portant sur une modification des statuts relative à l'extension des compétences communautaires.

Cette extension concerne :

- **1** - les actions de développement économique complétées par :
 - les actions de portée intercommunale en faveur de l'artisanat et du commerce
 - les actions contribuant à la valorisation et à la promotion touristique du territoire communautaire,

- **2** – le transfert de la compétence optionnelle suivante : politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées.

S'agissant de cette dernière compétence Gratien URRUTY et Jean-Michel GOÑI s'inquiètent de savoir si cette notion de logement social n'aura pas d'incidence sur la commune qui se verrait imposer la création de programmes spécifiques.

Le Maire écarte une quelconque obligation vis à vis de la commune et spécifie que la Communauté de Commune opte pour cette compétence optionnelle afin de bénéficier d'une DGF bonifiée.

Le Conseil approuve cette modification des statuts.

Par ailleurs le Maire indique que la Communauté de Communes propose de compléter, à la

demande de certaines communes membres, la composition de la commission « environnement » qui pourrait compter avec 2 délégués par commune.

Le Conseil retient cette proposition et désigne Claudine LASSAU-GARAT en qualité de 2ème délégué et en sus de Jean-Paul IRIQUIN.

6 – Syndicat « Txakurrak » : modification des statuts

Le Maire indique que la Commune d'Arcangues ayant adhéré au SIVU « Txakurrak » il est nécessaire que les communes membres approuvent en conséquence la modification des statuts. Le Conseil adopte les statuts modifiés.

Par ailleurs le Maire donne également lecture d'une correspondance de la Commune du Boucau qui s'élève contre une augmentation de la contribution des communes membres. A ce propos, Marie-José ETCHEPARE, déléguée de la Commune auprès du SIVU, indique effectivement que le SIVU connaît des difficultés budgétaires et que seule une augmentation des contributions peut solutionner ce problème.

A ce sujet Jean-Paul IRIQUIN relève qu'il serait nécessaire que cette structure revoit son fonctionnement et établisse des priorités qui permettraient certainement d'assainir le budget de fonctionnement.

S'agissant du cas spécifique d'ITXASSOU la commune n'a eu recours pour 2010 qu'à une seule intervention ; il est nécessaire de fait et compte-tenu de la contribution financière de porter une réflexion en 2011 sur ce service.

7 – Lotissement « Sosegua »

Le Maire donne lecture d'une correspondance de M. TOFFOLO lotisseur du lotissement « Sosegua » sollicitant la prise en charge de la voirie et des réseaux par la Commune, Le Conseil s'étant assuré de l'état d'entretien de la voirie se montre favorable sur le principe de cette cession et indique que l'ensemble des frais relatifs à cette opération restent à charge de M. TOFFOLO.

8 – Cession commune d'ITXASSOU / POCHELU (Juanxunborda)

Le Maire indique qu'il ressort d'un travail réalisé par M. DUFOURCQ, géomètre, sur la propriété de M. Mme POCHELU « Juanchunborda » qu'à l'occasion de la régularisation par le Département de la route départementale de Gibelarte des parcelles ont été portées à tort sur le compte de la commune en lieu et place du compte des POCHELU.

Il dépose sur le bureau l'acte administratif du département ainsi que les plans qui permettent de visualiser cette erreur.

Il propose que la Commune cède les parcelles concernées et ainsi régularise cette situation pénalisante pour les consorts POCHELU

Le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer les actes à venir.

9 – Adhésion au service urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale

La Commune adhère à cette agence publique pour les services « informatique », « gestion des carrières » et « service administratif et juridique ».

Le maire propose aujourd'hui que la commune adhère également au service urbanisme afin de pouvoir compter avec un accompagnement technique et juridique.

Cette adhésion générera un coût pour la commune de 1.21 € par habitant.

Le Conseil approuve cette adhésion.

10 – Création de la PVR

Le Maire indique que la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) permet grâce à l'institution de la participation pour voies et réseaux de mettre à charge des propriétaires fonciers tout ou partie des dépenses à engager pour la réalisation ou l'aménagement de voies publiques et de réseaux rendus nécessaires par le développement de projets immobiliers nouveaux.

Il s'agit aujourd'hui de prendre une délibération de principe sachant qu'une délibération spécifique est nécessaire pour arrêter chaque projet pouvant donner droit à la perception de cette PVR

Le Conseil est favorable sur l'instauration de ce régime de PVR.

11 – Télétransmission des actes administratifs soumis au Contrôle de Légalité

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la modernisation de l'administration l'Etat propose une dématérialisation des procédures. Ainsi les Collectivités ont-elles la possibilité de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Concrètement au niveau du Département des P.A. une plate-forme spécialisée et d'accès gratuit a été développée par le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence du Numérique.

Dans ces conditions le Maire propose que la Commune adhère à ce service et signe la convention entérinant ce processus de télétransmission.

Le Conseil adopte ce procédé.

12 – Mise à disposition d'un agent communal auprès du SIVU Natura 2000

Le Maire rappelle que dans le cadre de la réglementation Natura 2000 un SIVU spécifique à la Zone du massif « Artzamendi - Mondarrain » a été créé. Cette structure a son siège social à la Mairie d'ITXASSOU et Jean-Paul IRIQUIN en est le président.

Il propose de fait à Jean-Paul IRIQUIN de présenter le dossier.

Ce dernier rappelle effectivement qu'un SIVU comptant les communes de Bidarray – Louhossoa – Itxassou – Espelette – Ainhoa et Souraide a été créé pour participer à la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi.

La création de ce SIVU permettra de réaliser toutes études, animations et actions nécessaires à l'élaboration du document d'Objectif du site Natura 2000, ainsi que l'engagement des actions d'animation, de connaissance et de gestion visant à atteindre des objectifs définis dans le Document d'Objectif.

Il indique qu'il a été convenu entre l'ensemble des communes membres du SIVU que la participation financière de la commune d'ITXASSOU prendrait la forme d'une mise à disposition du personnel administratif à hauteur de 137 heures sur une période de 24 mois.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette mise à disposition et autorise le Maire à signer une convention spécifique.

Un certain nombre d'élus s'interrogent sur la forme de cette mise à disposition.

Il est indiqué que Pascale AMESTOY assurera, sur son temps de travail, les tâches administratives spécifiques au SIVU et qu'elle consignera l'ensemble des heures ainsi dédiées.

Il est également souligné que ces heures ne viendront pas bouleverser le fonctionnement propre à la Mairie ; il s'agira de la réalisation de tâches ponctuelles non pénalisantes pour le service sachant que c'est surtout au moment de la mise en place d'un nouveau service et du montage d'un dossier que les tâches sont les plus lourdes.

Les sommes correspondantes seront remboursées par le SIVU à la commune dès lors que cette structure aura voté son budget.

13 – Sanoki

Le Maire interroge l'assemblée sur l'opportunité de réviser les tarifs applicables à la location de la salle « SANOKI ». Jean-Paul ITURBURUA propose d'adopter éventuellement un système de revalorisation annuelle automatique de ces tarifs.

Après débat il est décidé que cette question sera reconsidérée au budget.

14 – Désignation délégué à l'Office de Tourisme de Cambo en remplacement d'Armand MACHICOTE

Le conseil municipal désigne Jean-Paul ITURBURUA en qualité de délégué titulaire et Claudine LASSAU-GARAT en qualité de suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

- **1 - Affaire BARNETCHE** : le Maire rappelle que M. BARNETCHE a obtenu, en appel, l'annulation de la délibération relative au chemin rural de Gibelarte et indique qu'un courrier de Maître ETCHEGARAY, avocat de M. BARNETCHE, daté du 3 décembre reçu en Mairie le 8 décembre est venu compléter ce dossier.
Il est décidé de reprendre cette affaire afin d'initier une nouvelle procédure qui sera soumise à enquête publique. Le Maire est chargé de toutes les démarches administratives.
- **2 – Urbanisme** : la commission urbanisme va être convoquée afin d'appréhender le sujet et notamment les projets d'urbanisation des lieux-dits « Oilomokonia » et « Ordokia ».
- **3 – Rond-point d'Ordokia** : la Commune a été informée par le Conseil Général du lancement des travaux de création d'un giratoire à Ordokia. Les travaux devraient démarrer en février pour une durée prévisionnelle de 5 mois.
- **4 – Travaux sur les réseaux « Eau » et « Assainissement »** : le Maire informe l'assemblée des travaux retenus par le syndicat « URA » sur la Commune d'ITXASSOU :
 - - renouvellement d'une conduite d'eau à Panekau préalablement à la réfection de la chaussée programmée par la Commune,
 - - assainissement collectif au lieu-dit « Atekgaitzeko Errebidea » (RD 349) avec raccordement de 18 maisons existantes.
- **5 – Travaux** : le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offres relatif aux travaux de voirie à Panekau et à la réalisation du Parking « Harretxea » a été lancé. La remise des offres est fixée au 23 décembre 2010
- **6 – Panneau d'informations** : Jean-Paul ITURBURUA confirme qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'un panneau d'informations qui viendra en complément de la signalétique et qui indiquera sur un plan de la commune l'ensemble des services et commerces.
Certains élus ayant souhaité que ce panneau soit lumineux une étude complémentaire a été sollicitée.
- **7 – Bilans énergétiques** : le Maire rappelle que le Conseil a délibéré il y a quelques temps sur le principe de lancer en collaboration avec le SDEPA une étude portant sur les économies d'énergie tant sur le bâti communal que sur l'éclairage public.
Il indique que le bureau d'étude chargé de la partie « bâtiments » vient de déposer ses relevés et conclusions (à disposition de chacun au secrétariat). Il convient désormais de travailler sur ce document afin d'analyser les préconisations et leur faisabilité.
A ce sujet il est noté que les travaux réalisés à l'ancienne école dans les locaux de la Gau Eskola entrent dans le champ d'application des économies d'énergie et pourraient éventuellement bénéficier de financements. Un dossier va être déposé en ce sens auprès du SDEPA.
- **8 – Télévision : passage au numérique**
Le passage au numérique est programmé pour les 28-29 mars 2011. La commune assurera le relai auprès de ses administrés des informations relatives à cette affaire d'autant que les relais de Biena et d'Izoki ne muteront pas.
- **9 – GAU ESKOLA : animation Olentzero**
Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la Gau Eskola pour l'organisation

d'une après-midi festive « Olentzero » pour tous les enfants.

Le Conseil relevant le caractère culturel de cette manifestation décide d'apporter comme les autres années sa contribution financière à hauteur de 250 €.

Un courrier sera adressé aux organisateurs afin de les informer de la nécessité de joindre cette demande d'aide financière au dossier de demande de subvention annuelle. Par ailleurs la commune se propose d'assurer elle-même les tirages des « tracts » à distribuer dans les foyers de la Commune.

- **10 – Transport Scolaire** : le Maire informe l'assemblée que les sociétés de transport en charge du transport scolaire départemental ont interpellé les élus quant aux changements à venir en matière de transport scolaire suite à un audit diligenté par le Conseil Général.
Le Maire indique qu'il vient d'être informé que le Conseil Général, réuni ce-jour, a décidé de temporiser dans ce dossier et va rencontrer les professionnels du transport avant toute nouvelle organisation.
- **11 – Population** : les derniers chiffres publiés par l'INSEE établissent pour ITXASSOU une population de 2 101 habitants.
- **12- Colis de Noël** : comme chaque année un colis va être distribué aux personnes âgées de 80 ans et plus ainsi qu'aux personnes hospitalisées. Anita DUCASSOU dresse la liste des bénéficiaires et donne le détail du colis.
- **13 – Divers** :
 - - Claudine LASSAU-GARAT rend compte de l'initiative « Bouchons d'Amour » : la commune a décidé de relayer l'action portée par l'association « Les Bouchons d'Amour » laquelle a mis en place un système de collecte des bouchons plastique dont la revente permet de financer des actions en faveur des personnes handicapées ou d'intervenir ponctuellement sur des opérations humanitaires.
 - Anita DUCASSOU indique que comme chaque année à l'occasion de Noël la commune a offert aux enfants des écoles un spectacle et le traditionnel goûter de Noël.
 - Anita DUCASSOU invite les élus à la projection de la dernière version du film « Recueil de Témoignages » programmée pour le 27 décembre, 20 H 30.
Elle dresse également un bilan de l'organisation des diverses manifestations culturelles.
 - Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre entre Municipalité, responsables de Goxoki et riverains de Goxoki est arrêtée pour le 20 décembre, 19 H 00 sur les lieux.
- **14 – Bulletin municipal** : la distribution sera assurée par les élus.
- **15 – Repas du Conseil** : le repas offert par le Maire et les Adjointes sera servi chez MAGIS le 9 janvier 2011.